

Jean-Christophe CARREL

*Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon*

Christophe GABET

*Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF – Université
Jean Monnet*

FONDS DE DOTATION

LIONS CLUB LYON DOYEN

Siege social : 29 rue de Bonnel 69 003 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation Lions Club Lyon Doyen relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui précise que les présents comptes ont été établis en application de la nouvelle réglementation comptable telle que prévue par le règlement 2022-06 de l'ANC étant entendu que cette mise à jour n'a pas entraîné d'impact pour la présentation des comptes du fonds de dotation.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeurbanne, le 26/05/2026

Le Commissaire aux Comptes,

Pour Groupe ACTICONSEIL

Jean-Christophe CARREL



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

€	ANC 2022-06			ANC 2018-06
	31/12/25			31/12/24
	Brut	Amort. Prov	Net	Net
Frais d'établissement (I)	17 270	17 270	-	-
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances & acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles:				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installation tech, matériel et outillages industriels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières (1)				
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL (II)	17 270	17 270	-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	4 980
Créances (2) :				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	101 941	-	101 941	53 070
TOTAL (III)	101 941	-	101 941	58 050
Frais d'émission des emprunts (IV)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (V)	-	-	-	-
Ecart de conversion Actif (VI)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	119 211	17 270	101 941	58 050
(1) Dont à moins d'un an (brut)	-	-	-	-
(2) Dont à moins d'un an (brut)	-	-	-	-

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

BILAN PASSIF

€	ANC 2022-06	ANC 2018-06
	31/12/25	31/12/24
	Net	Net
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	30 000	30 000
Dont fonds propres statutaires		
Dont fonds propres complémentaires	30 000	30 000
Fonds associatifs avec droit de reprise	-	-
Dont fonds propres statutaires	-	-
Dont fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation (sans droit de reprise)	-	-
Réserves :	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau	15 722	16 200
Résultat de l'exercice (Excédent ou déficit)	6 819	477
Situation Nette	52 541	45 722
Autres fonds associatifs		
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	-	-
Provision réglementées	-	-
Droit de propriétaires (prêt à usage)	-	-
TOTAL (I)	52 541	45 722
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liées aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	47 000	10 000
TOTAL (II)	47 000	10 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL (III)	-	-
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 400	2 328
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL (IV)	2 400	2 328
Ecart de conversion passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	101 941	58 050
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros

Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes

1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon

69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

email : contact@acticonseil.com

Siret : 478 512 510 00031

COMPTE DE RESULTAT		
	ANC 2022-06 31/12/25	ANC 2018-06 31/12/24
Produits d'exploitation (I):		
Cotisations	-	-
Ventes de biens	1 167	-
Ventes de prestations de services	25 965	-
<i>dont Sponsoring</i>	3 500	-
	27 132	-
Produits de tiers financeurs :		
Concours publics et subventions d'exploitation	-	-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels	23 154	250
Mécénats	9 614	10 000
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	-	-
Reprise sur provisions, dépréciations, amort, transfert de charges	-	-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Utilisations des fonds dédiés	-	45 000
Autres produits	-	-
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION (I)	59 900	55 250
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	-	-
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	17 371	2 274
Aides financières	-	45 000
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-
Salaires et traitements	-	-
Charges sociales	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-
Reports en fonds dédiés	37 000	10 000
Autres charges	-	-
TOTAL CHARGES EXPLOITATION (II)	54 371	57 274
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 529	- 2 024
Produits financiers:		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 289	1 660
Reprises sur dépréciations et provisions	-	-
Différences positives de changes	-	-
Produits des immobilisations financières cédées	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL (III)	1 289	1 660
Charges financières:		
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	107
Différences négatives de change	-	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL (IV)	-	107
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 289	1 552
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	6 819	- 472
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		5
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	5
Impôt sur les sociétés (VII)	-	-
Total des produits (I+III+V)	61 189	56 910
Total des charges (II+IV+VI+VII)	54 371	57 387
EXCEDENT OU DEFICIT (Total des produits - Total des charges)	6 819	- 477

Contributions volontaires en nature		
Produits	31/12/25	31/12/24
Dons en nature	-	-
Bénévolat	35 232	8 155
Prestations en nature	4 000	947
TOTAL	39 232	9 102
Charges	31/12/25	31/12/24
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et services	-	-
Prestations en nature	4 000	947
Personnel bénévole	35 232	8 155
TOTAL	39 232	9 102

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Eurc
Expertise Comptable-Commissariat aux Compt
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillo
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 00
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031



Fonds de dotation LIONS CLUB LYON DOYEN
Annexe aux comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Présentation générale	3
Principes, règles et méthodes comptables	3
Règles générales	3
Faits caractéristiques de l'exercice	4
Faits significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice	4
Informations relatives au bilan	5
Actif immobilisé	5
Créances	5
Disponibilités	5
Fonds propres	5
Provisions pour risques et charges	6
Fonds dédiés	7
Dettes	8
Informations relatives au compte de résultat	8
Informations générales et résultat d'exploitation	8
Résultat financier & exceptionnel	8
Résultat exceptionnel	8
Autres informations	9
Engagements hors bilan	9
Honoraires Commissaire aux Comptes	9
Rémunérations versées à certains dirigeants	9
Bénévolat	9
Abandon de frais et renonciation aux recettes	9
Prestations en nature	10
CROD & CER	11

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Présentation générale

Le Fonds de dotation LIONS CLUB LYON DOYEN a pour objet de soutenir la recherche scientifique portant sur les troubles neurologiques et la prise en charge des patients.

Le Fonds pourra organiser des manifestations exceptionnelles en vue de recueillir des fonds destinés à financer d'autres organismes sans but lucratif d'intérêt général ou d'utilité publique dont l'activité est principalement consacrée à cette cause.

Afin de réaliser son objet, le Fonds :

- Administre sa dotation et les fonds qu'il reçoit ;
- Élabore des partenariats en vue d'apporter une aide financière ou de toute autre nature à d'autres organismes sans but lucratif susceptibles de contribuer à la réalisation de son objet statutaire ;
- Organise des manifestations exceptionnelles en vue de collecter des fonds dédiés à la cause à laquelle il entend se consacrer ;
- Assure la transparence de ses comptes et de ses actions.

Principes, règles et méthodes comptables

Les informations contenues dans cette annexe sont relatives au bilan avant répartition de l'exercice de 12 mois clos le 31/12/25 dont le total est de 101 941 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de + 6 819 €.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les données sont présentées en euros.

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif mis à jour par le nouveau règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 (étant entendu que cette mise à jour n'a pas entraîné d'impact particulier pour la présentation des comptes de notre entité).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2025, la manifestation « un circuit pour le Cerveau » a été renouvelée comme en 2023. Grâce à cet évènement, le fonds de dotation a ainsi pu collecter des dons et mécénats ayant vocation à soutenir des associations aidant la recherche scientifique portant sur les troubles neurologiques et la prise en charge des patients.

Par décision du conseil d'administration en date du 17/12/2025, il a été décidé de verser 28 000 € à l'Institut du Cerveau-ICM (association bénéficiaire historique) à laquelle s'ajoute une somme de 10 000€ enregistrée en fonds dédiés sur l'exercice précédent et 9 000 € à l'ARRPAC (Accompagnement Réadaptation Répit Post-AVC et Cérébrolésés) au titre des fonds collectés dans le cadre de la manifestation organisée en octobre 2025.

De ce fait, ces attributions font l'objet d'un fonds dédié à hauteur de 47 000 € au 31/12/2025.

Le caractère biannuel de notre manifestation explique les variations significatives observées, tant en produits qu'en charges, au compte de résultat.

Faits significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Informations relatives au bilan

Actif immobilisé

Néant

Créances

Néant

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Disponibilités

Le poste disponibilités s'élève à 101 941 € au 31/12/2025.

Fonds propres

Composition des fonds propres :

Les fonds propres sont constitués :

- Des fonds propres avec ou sans droit de reprise ;
- Des réserves ;
- Du report à nouveau ;
- Du résultat de l'exercice ;
- Des fonds propres consommables ;
- Des subventions d'investissements ;
- Des provisions règlementées.

Tableau de variation des fonds propres :

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	30 000				30 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	16 200	(477)			15 722
Résultat	(477)	477	6 819		6 819
Situation Nette	45 723	0	6 819		52 541
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	45 723	0	6 819		52 541

GROUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 512 510 00031

Les fonds propres au 31/12/2025 s'établissent à 52 541 €.

Provisions pour risques et charges

Néant

Fonds dédiés

Les « fonds dédiés » sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources dédiées par les donateurs aux missions du Fonds de dotation, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Il s'agit d'une part des dons que le conseil d'administration du 17/12/2025 a décidé de verser à l'ICM (28 000 €) et à l'ARRPAC (9 000 €) et d'autre part du mécénat reçu au cours de l'exercice 2024 (10 000 €) par la société AURA Sécurité Système destiné à abonder le montant qui sera versé à l'ICM. Ces montants feront l'objet d'un versement courant 2026 conformément à la décision du conseil d'administration du 17/12/2025.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		A la clôture de l'exercice	
			Montant Global	Dont remboursement	Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public et parrainage : Recherche sur les maladies neurologiques & Accompagnement Réadaptation Répit Post- AVC et Cérébrolésés Contributions financières d'autres organismes Subventions d'exploitations	10 000	37 000			47 000	
Total Fonds dédiés	10 000	37 000			47 000	

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04-37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Dettes

Les dettes Fournisseurs s'élèvent à 2 400 €. Elles correspondent aux honoraires du Commissaire aux Comptes.

Informations relatives au compte de résultat

Informations générales et résultat d'exploitation

Ressources du fonds de dotation :

Les ressources du fonds de dotation sont principalement constituées des dons issus de l'appel public à la générosité, du mécénat ainsi que du parrainage et se répartissent comme suit :

- Dons de la générosité du public : 23 154 € ;
- Mécénat : 9 614 € ;
- Parrainage : 3 500 €.

Ventes de services et de marchandises

Ces produits s'élèvent à 23 632 € et collectés au travers de l'évènement « un circuit pour le cerveau » (droits de pistes, baptêmes de conduite sur circuit, soirée gala, recettes diverses).

Autres achats et charges externes :

Ce poste principalement en lien direct avec la manifestation s'établit à 17 371 € correspondent aux frais de mise à disposition du circuit location ainsi que de diverses dépenses.

Résultat financier & exceptionnel

Non significatif.

Résultat exceptionnel

Non significatif.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Autres informations

Engagements hors bilan

Néant.

Honoraires Commissaire aux Comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes s'élève à 2 400 € TTC pour l'exercice clos au 31/12/2025.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'élève à 0 €, aucune rémunération n'étant attribuée aux membres du Conseil d'Administration.

Bénévolat

Le fonds de dotation a bénéficié du concours de bénévoles dans le cadre de la préparation de l'évènement prévu pour 2025.

Ce temps bénévole dûment décompté, a représenté au total 1 239 heures.

La valorisation financière correspondant à cette contribution en nature ressort à 35 232 € pour 2025 étant précisé que la valorisation retenue correspond à deux fois le SMIC chargé 2025 pour les heures des « techniciens » soit 963 heures et au SMIC chargé 2025 pour les autres intervenants bénévoles soit 276 heures.

Abandon de frais et renonciation aux recettes

Les abandons de frais des bénévoles s'élèvent à 2 887 € pour l'exercice clos au 31/12/2025.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04-37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Prestations en nature

Les prestations en nature s'élèvent à 4 000€ pour l'exercice clos au 31/12/2025 et comprennent 2 000€ de renonciation à recette pour la mise à jour graphique du site internet et 2 000€ de renonciation à recette pour la création de supports de communication.

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04-37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

CROD & CER

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		31/12/25		31/12/24	
		TOTAL	Dt générosité du public	TOTAL	Dt générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1	PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	48 058	48 058	10 250	10 250
1.1	Cotisations sans contrepartie				
1.2	Dons, legs et mécénat	32 768	32 768	10 250	10 250
	Dons manuels	23 154	23 154	250	250
	Mécénats	9 614	9 614	10 000	10 000
	Produits de l'Epargne Solidaire				
	Legs, donations et assurances-vie				
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	15 290	15 290		
2	PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	13 131		1 660	
2.1	Cotisation avec contrepartie				
2.2	Parrainage des entreprises	3 500			
2.3	Contributions financières sans contrepartie				
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	9 631		1 660	
3	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4	REPRISE SUR AMORT, PROVISION, TRANSFERT DE CHARGES				
5	UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			45 000	45 000
	TOTAL PRODUITS	61 189	48 058	56 910	55 250
CHARGES PAR DESTINATION					
1	MISSIONS SOCIALES	- 9 960	- 4 980	- 45 000	- 45 000
1.1	Réalisées en France				
	Actions réalisées directement (1)	- 9 960	- 4 980		
	Versements à d'autres organismes agissant en France			- 45 000	- 45 000
2	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	- 769	- 769	-	-
2.1	Frais d'appel à la générosité du public	- 769	- 769		
2.2	Frais de recherche des autres fonds privés				
2.3	Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				
3	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 6 642	-	- 2 387	-
3.1	Frais de fonctionnement de l'exercice	- 6 642	-	- 2 381	-
3.2	Frais de fonctionnement exceptionnel			- 5	-
4	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION				
5	IMPOTS SUR LES SOCIETES				
6	REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	- 37 000	- 37 000	- 10 000	- 10 000
C	TOTAL CHARGES	- 54 371	- 42 749	- 57 387	- 55 000
	RESULTAT DE L'EXERCICE	6 819	5 309	- 477	250

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		31/12/25		31/12/24	
		TOTAL	Dt générosité	TOTAL	Dt générosité
PRODUITS PAR ORIGINE					
1	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU P	39 232	39 232	9 102	9 102
	Bénévolat	35 232	35 232	8 155	8 155
	Mécénat de compétence				
	Prestations en nature	4 000	4 000	947	947
	Dons en nature				
2	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3	CONCOURS PUBLICS EN NATURE			-	-
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	TOTAL	39 232	39 232	9 102	9 102
CHARGES PAR DESTINATION					
1	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	39 232	39 232	-	-
	Réalisées en France	39 232	39 232		
	Réalisées à l'étranger				
2	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			9 102	9 102
	TOTAL	39 232	39 232	9 102	9 102

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (K€)	31/12/25	31/12/24	RESSOURCES PAR ORIGINE (K€)	31/12/25	31/12/24
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	- 4 980	- 45 000	Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées directement	- 4 980		Dons, legs et mécénat	32 768	10 250
Versements à d'autres organismes agissant en France	-	- 45 000	Dons manuels	23 154	250
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	- 769	-	Mécénats	9 614	10 000
Frais d'appel à la générosité du public	- 769		Produits de l'Epargne Solidaire		
Frais de recherche des autres fonds privés			Legs, donations et assurances-vie		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT			Autres produits liés à la générosité du public	15 290	-
TOTAL DES EMPLOIS	- 5 749	- 45 000	TOTAL DES RESSOURCES	48 058	10 250
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION			4 - REPRISE SUR AMORT, PROVISION, TRANSFERT DE CHARGES		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	- 37 000	- 10 000	5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS	-	45 000
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	- 42 749	- 55 000	TOTAL	48 058	55 250
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	250	-
			(+)Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	5 309	250
			(-)Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	5 559	250

EMPLOIS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/25	31/12/24	RESSOURCES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/25	31/12/24
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	39 232	-	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	39 232		Bénévolat	35 232	8 155
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Prestations en nature	4 000	947
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		9 102	Dons en nature	-	-
TOTAL	39 232	9 102	TOTAL	39 232	9 102

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31/12/25
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	10 000
(-) Utilisation	-
(+) Report	37 000
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	47 000

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04-37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
email : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031